



BULLETIN MUNICIPAL

Anzat-le-Luguet

ENSEMBLE POUR SE SOUVENIR



Comme chaque année, la commune d'Anzat-le-Luguet s'est rassemblée le 8 mai pour commémorer la victoire des Alliés et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. Aux côtés de la municipalité, les pompiers d'Anzat ont rendu hommage aux combattants et résistants qui, il y a 81 ans, ont permis la libération de notre pays.

« Des femmes et des hommes de tous âges, de tous horizons, de toutes convictions, unis par une même exigence : ne pas subir, ne pas céder. »

extrait du discours de Mme Catherine Vautrin, ministre des Armées et des Anciens combattants

La cérémonie s'est conclue par un verre de l'amitié à la mairie, moment de convivialité partagé entre élus, pompiers et habitants.

LE CLUB DE L'ÂGE D'OR ET L'AMOUR DES MOTS



Il y a un an le Club de l'Âge d'Or, présidé par Madame Chaunion, organisait sa première dictée. Devant un premier succès, l'association a récidivé en octobre puis en avril dernier. Rassemblant aussi bien des amoureux de notre langue française, que des curieux, tous viennent avec l'envie de découvrir un nouveau texte où les défis ne manqueront pas. D'une simple erreur d'inattention à la faute commise par méconnaissance, le déroulé de la correction donne à chacun l'occasion de découvrir ou redécouvrir règles de grammaire, orthographe d'usage mais surtout des nouveaux mots. Ce printemps c'est autour de noms de fromage et de noms de vins que cette dictée avait été choisie.

Et le saviez-vous :

Les noms de vins employés seuls s'écrivent en minuscules : un bordeaux , un champagne mais lorsque le nom de vin est précédé de « vin de... », il désigne en réalité le lieu d'origine ou le nom du terroir ; il s'apparente alors à un toponyme (nom géographique) et s'écrit avec une majuscule initiale sur les adjectifs et les noms, exemple : un vin de Champagne. Et les noms de vins simples prennent la marque du pluriel : des portos, des brouillys...

Deux fidèles de La Montagnarde à l'honneur



Le samedi 9 mai à l'auberge d'Anzat, à la suite de l'assemblée générale annuelle, Monsieur BAFOIL Marc, administrateur FDC 63 (Fédération départementale des chasseurs du Puy de Dôme), a fait le déplacement pour mettre à l'honneur deux chasseurs de « La Montagnarde » : Madeleine et Jean Pierre DALLOT.

A cette occasion, il a remis à Madeleine doyenne de La Montagnarde une médaille de la Fédération, et à Jean Pierre un magnifique couteau à l'effigie de la FDC 63 en remerciement de son engagement en tant que secrétaire de La Montagnarde de 1995 à 2025.

Madeleine a toujours fait partie de La Montagnarde, depuis toute petite elle accompagnait son père lors des parties de chasse. Ensuite elle a chassé jusqu'à ses 93 ans.

Elle a occupé les postes de secrétaire, trésorière, vice-présidente et même cuisinière pour régaler les propriétaires terriens.

En 2025 elle a décidé d'arrêter à l'âge de 93 ans.

Madeleine et Jean Pierre remercient Monsieur Bafoil ainsi que la Fédération pour ces deux récompenses qui leur ont fait un grand plaisir.

JP.D et E.V



La passerelle sous Vins-Bas nécessaire à la traversée des marcheurs a été réparée par les employés communaux.



La Combe : les travaux d'assainissement et d'enfouissement des réseaux sont terminés.

Prassinet : la station compacte d'assainissement a été posée, mise en service et cloturée par les cantonniers.

Le Mazet : les travaux d'assainissement et d'enfouissement des réseaux devraient se terminer à la mi-juin. Les tirages de câbles pour la mise en service suivront, avec une mise en fonctionnement prévue fin septembre.

Bosberty : la pose de la station compacte d'assainissement est programmée pour le mois de juillet.

Enfouissement de la ligne électrique 20 000 volts : les raccordements débiteront au mois de juin. La finalisation de la traversée d'Apcher est prévue fin septembre / début octobre.

Le conseil municipal d'Anzat-le-Luguet

Maire : Emmanuel Correia (artisan) - 1er adjoint : Jean-François Pallut (retraité la Poste)

2e adjoint : Amélie Vigier (courtier en assurance) - 3e adjoint : Eric Charroin (agriculteur)

Conseillers municipaux : Nicole Macchabee (retraîtée SNCF) - Mathieu Reboisson (agriculteur et pompier) -

Edwige Niay (coach formatrice et ancienne militaire) - Catherine Rival (retraîtée comptable et diététicienne) -

Jérôme Bernard (agriculteur) - Laura Varennes (agricultrice et pompier) - Bruno Roddier (agriculteur) - Léa

Hainzelin (professeur des écoles) - Jacques Macchabee (retraité VINCI)

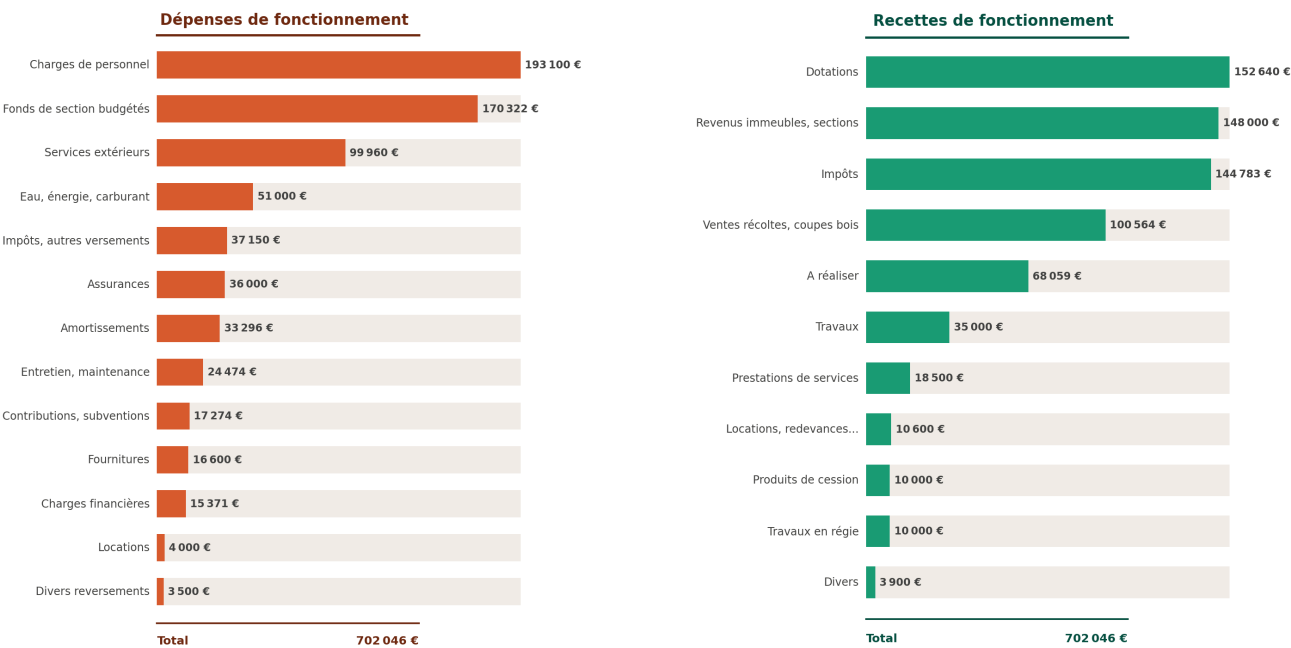
Assainissement

La mise aux normes de l'assainissement est une obligation légale qui s'impose à la fois aux communes et aux particuliers. La loi sur l'eau impose aux communes de collecter et traiter les eaux usées, tandis que le Code de la santé publique oblige chaque foyer à se raccorder au réseau collectif dès lors qu'il existe.

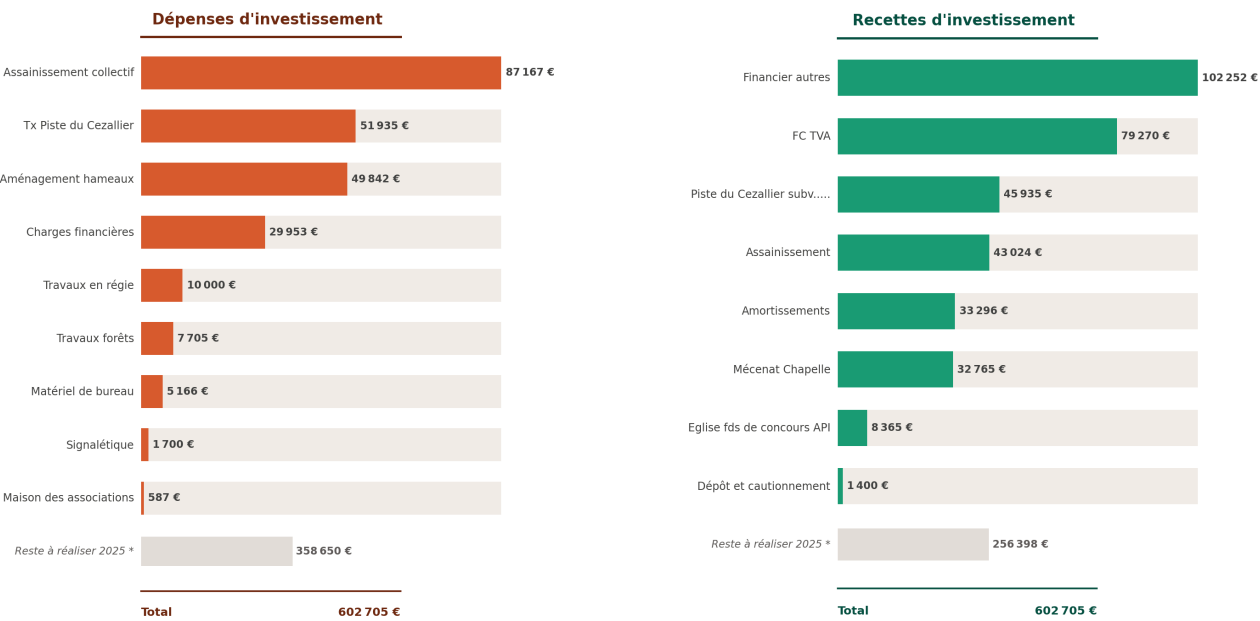
Par délibération du Conseil municipal du 12 avril 2024, le coût du branchement au réseau d'assainissement appartenant aux sections avait été fixé à 1 000 €, avec un paiement échelonné sur plusieurs échéances. Un premier règlement de 250 € ayant été demandé en janvier 2025, le montant restant dû, soit 750 € par branchement, sera facturé en deux échéances : en mai 2026 et en septembre 2026.

Les administrés qui le souhaitent pourront contacter directement le Trésor Public afin de demander un échelonnement des paiements.

Budget Prévisionnel de fonctionnement 2026 Commune d'Anzat-le-Luguet



Budget Prévisionnel d'investissement 2026 Commune d'Anzat-le-Luguet



* Reste à réaliser 2025 : reports de l'exercice précédent

Fiscalité locale 2026 : une légère hausse pour la taxe d'habitation des résidences secondaires

Lors du dernier conseil municipal, les élus ont voté les taux des taxes directes locales pour 2026. Les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (33,67 %) et non bâties (58,93 %) restent identiques par rapport à 2025. En revanche, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires passe de 10,70 % à 12,05 %. Cette décision a été adoptée à l'unanimité.

Associations: le conseil municipal reconduit son soutien aux associations locales pour 2026

Une subvention de 100 € sera versée par association, sous conditions. Pour en bénéficier, les associations devront en faire la demande, avoir leur siège social à Anzat-le-Luguet, proposer au moins une animation gratuite par an sur la commune et transmettre leur bilan financier à la mairie. L'association des parents d'élèves de l'école primaire d'Ardes-sur-Couze "Les P'tits Loups du Cézallier" bénéficiera également d'une subvention de 100 €. Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

Subvention chauffage : pas de versement en 2026

La commune attribuait jusqu'ici une aide de 100 € aux foyers résidant sur la commune en période hivernale pour les aider à faire face aux dépenses de chauffage. En raison des contraintes budgétaires pour 2026, le conseil municipal a décidé, à 6 voix pour, 2 contre et 2 abstentions, de ne pas reconduire cette subvention cette année.



Réunion régie du réseau chaleur le samedi 6 juin à 10h00

**BIENTÔT 16 ANS ?
PENSEZ AU
RECENSEMENT**



OBLIGATION LÉGALE

POUR QUI ?
Tous les Français âgés de 16 ans

POUR QUOI ?
Grâce au recensement :
• inscription d'office sur les listes électorales
• convocation en **JDC**
• possibilité de s'inscrire aux concours et examens
• possibilité de passer le permis de conduire

COMMENT ?
Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr

+ d'infos ici



INSTAGRAM @armees.jeunesse
LINKEDIN Direction du service national et de la jeunesse
X @DSNJeunesse
YOUTUBE @SGArmees

**Tu as 16ans ou + ?
Tu as envie d'animer, créer et
faire rêver les enfants ?**

**Viens finir ou
débuter ton
BAFA**

Appro BAF
Activités ludiques, créatives et sportives

Samedi 04 au jeudi 09 juillet 2026 - 400€

Formation Générale
Lundi 27 juillet au Lundi 03 août 2026 - 480€

**CENTRE DE VACANCES
63420 PARROT**

INSCRIPTIONS & RENSEIGNEMENTS :

✉ asso.for.reveurs@gmail.com
☎ 06 87 44 54 68
🌐 <https://sejours-for-reveurs.webnode.fr/>



Hébergement et restauration sur site

Parcelles sectionales de Reyrolles : de nouvelles attributions

Sur sa demande, suite à l'accord de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA), le conseil municipal a attribué à 9 voix pour et une abstention à Stéphane Charbonnier, exploitant au GAEC Charbonnier à Saint-Géron, plusieurs parcelles sectionales situées sur le territoire de Reyrolles, pour une superficie totale de 4 ha 12 a 68 ca. Le tarif applicable est fixé à 75 € l'hectare. Ce n'est pas la première fois que ces terres sectionales trouvent preneur : lors d'un précédent conseil, environ 3 hectares de ces mêmes sectionaux de Reyrolles avaient été attribués à Louane et Amaury, dans le cadre de leur projet agricole. Ces jeunes exploitants nous racontent eux-mêmes leur aventure ci-dessous.

Une micro-ferme de montagne à Reyrolles



À près de 1000 mètres d'altitude, au cœur du Cézallier, nous développons progressivement une petite ferme de montagne sur un terrain sectionnal de trois hectares mis à disposition par la commune d'Anzat-le-Luguet, près de Reyrolles.

Notre projet, sous forme de futur GAEC, mêle plantes médicinales et aromatiques, apiculture, champignons, safran, moutarde artisanale, légumes anciens, sarrasin de montagne et petits fruits. Notre objectif n'est pas de reproduire un modèle agricole intensif mais de construire un écosystème vivant, résilient et autonome, capable de s'adapter aux réalités climatiques difficiles de la montagne : saisons courtes, hivers longs, gelées tardives et épisodes météorologiques de plus en plus extrêmes.

Notre approche s'inspire de pratiques agroécologiques : travail à la main, zéro pesticide, sol vivant enrichi par les engrais verts et le paillage, haies de noisetiers pour protéger des vents, conservation de graines paysannes adaptées à l'altitude. Les champignons occuperont une place centrale, cultivés sur bûches, copeaux et buttes forestières en tirant parti des microclimats naturels du terrain.

La transformation artisanale constitue le cœur de notre modèle économique : tisanes, hydrolats, baumes, sirops, confitures, moutardes, produits fermentés, légumes séchés... autant de produits fortement ancrés dans notre territoire. À terme, nous aimerions développer des stages et ateliers pédagogiques autour des plantes et des savoir-faire ruraux.

"Au milieu des vents d'altitude, des terres volcaniques et des paysages du Cézallier, certaines plantes, certains miels, certains champignons et certains fruits raconteront une autre manière d'habiter un territoire."

Louane et Amaury

Bosberty, 30 mai 2026 : la mémoire vivante



Ce 30 mai, à Bosberty, élus, habitants, pompiers, associations mémorielles, porte-drapeaux, descendants de résistants et visiteurs se sont rassemblés pour honorer la mémoire de celles et ceux qui, durant la Seconde Guerre mondiale, choisirent de résister à l'occupation.

Cette cérémonie a rappelé le rôle historique de Bosberty et Vins-Haut dans l'organisation de la Résistance en Auvergne. Ces lieux paisibles furent en 1944 des espaces de refuge et de rassemblement pour de nombreux maquisards convergeant vers le Mont Mouchet.

Au cœur de cet hommage figurait la mémoire d'Émile Coulaudon, le Colonel Gaspard, l'un des principaux organisateurs de la Résistance en Auvergne. Chef régional de l'Armée secrète puis commandant des FFI, il joua un rôle déterminant dans la mobilisation de milliers de résistants au printemps 1944. Son passage à Bosberty rappelle combien notre territoire fut directement lié à cette page d'histoire nationale.

La cérémonie a rendu hommage non seulement au Colonel Gaspard, mais aussi à tous les résistants anonymes qui assurèrent les liaisons, cachèrent des armes ou offrirent le gîte aux maquisards. Car la liberté dont nous bénéficions aujourd'hui est le fruit de leur courage et de leur détermination.

La mémoire n'est pas seulement le souvenir du passé : elle est un héritage à transmettre et une responsabilité pour l'avenir.

Qui était le Colonel Gaspard ?



Émile Coulaudon naît le 29 décembre 1907 à Clermont-Ferrand. Rien ne le prédestine à devenir un héros — directeur commercial chez Philips, il est mobilisé en 1939, fait prisonnier en juin 1940, et s'évade dès juillet. De retour en Auvergne, il rejoint le mouvement Combat et s'engage corps et âme dans la Résistance clandestine.

Organisateur remarquable, il structure les réseaux, coordonne les maquis et devient commandant des FFI pour toute la région Auvergne. Au printemps 1944, il mobilise plusieurs milliers d'hommes dans le Massif central, faisant de l'Auvergne l'un des principaux foyers de résistance armée en France. C'est dans ce contexte qu'il est venu régulièrement à Bosberty et dormait dans une grange du secteur pour organiser les opérations avant les combats du Mont Mouchet.

Compagnon de la Libération, décoré de la Légion d'honneur et de la Croix de guerre, il s'éteint le 1er juin 1977 à Clermont-Ferrand. Son nom reste à jamais lié à la Résistance auvergnate.



Décès

Mme CHARROIN Marie, Annette, Antoinette (prénom d'usage : Marinette), née TONDU est décédée le 10/04/2026 à Massiac à l'âge de 90 ans.

Et si demain, une partie de l'électricité consommée à Anzat-le-Luguet était produite ici-même, au bénéfice direct des habitants ?



C'est l'ambition portée par OneMW, une jeune entreprise innovante d'Auvergne Rhône-Alpes dédiée au développement de projets solaires à taille humaine.

D'une puissance d'1MWc, l'installation prévue à Anzat-le-Luguet repose sur une idée simple : produire localement l'énergie de votre quotidien. Cette puissance reste volontairement modeste. Les panneaux photovoltaïques n'occuperont que 4 000 m² au sein d'une parcelle communale d'un hectare, limitant ainsi l'emprise du projet et facilitant son intégration visuelle. Le projet valorisera par ailleurs un terrain inexploité depuis des années, considéré comme dégradé par la Préfecture. Loin de transformer l'identité du village, la centrale sera implantée à proximité immédiate de la station d'épuration du Luguet, dans un souci de cohérence territoriale et de sobriété foncière. Des haies paysagères et une clôture permettront d'intégrer discrètement l'installation dans le paysage et en toute sécurité.

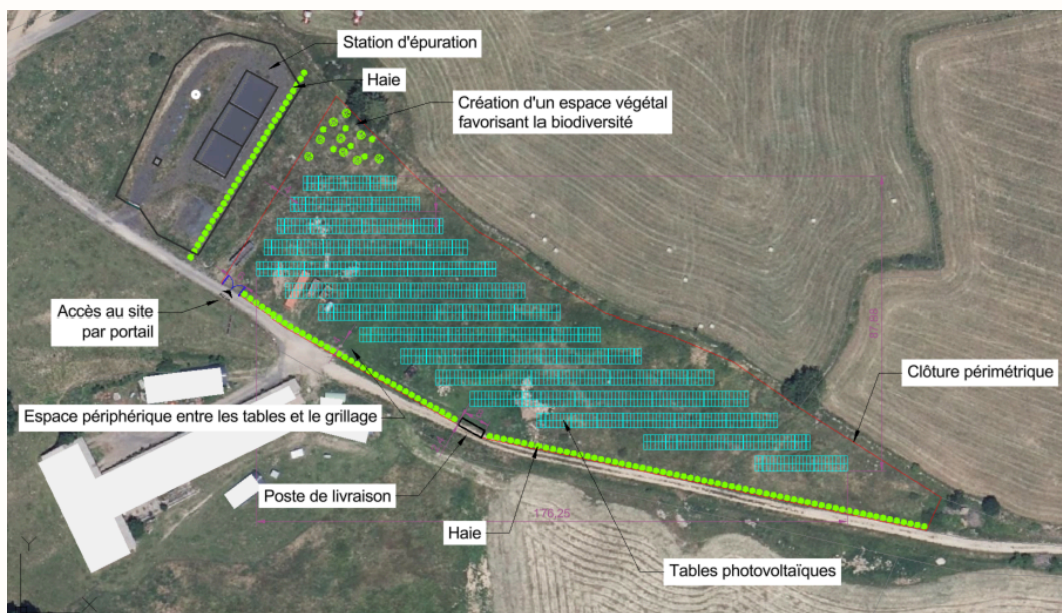
A l'heure où les factures d'énergie pèsent de plus en plus lourd, ce projet offre une réponse concrète pour réduire les dépenses, renforcer la souveraineté locale et préparer durablement l'avenir. Une fois la centrale mise en service, les particuliers comme les professionnels pourront, s'ils le souhaitent, consommer directement l'électricité produite via un contrat de fourniture proposé par OneMW : un véritable circuit court de l'énergie. Cette démarche reste entièrement facultative et ne requiert aucun investissement de la part des consommateurs.

Par ailleurs, le projet ne représentera aucun coût pour la commune : OneMW prendra en charge l'ensemble des étapes, du financement à l'exploitation, jusqu'au démantèlement de l'installation en fin de vie.

Plus qu'une infrastructure, cette initiative est un levier collectif au service de la transition énergétique. Elle inscrit concrètement Anzat-le-Luguet dans une démarche durable, fondée sur une approche mesurée, respectueuse du cadre de vie et tournée vers l'intérêt général.

Demain, une électricité produite à Anzat-le-Luguet pour ses habitants !

J.D





En préparation de la fête du pain prévue le 8 août, David Varennes a régulièrement remis en chauffe le four à pain de Reyrolles. Des essais de cuisson ont également été réalisés avec succès le vendredi 29 mai.



 anzatleluguët.mairie@wanadoo.fr

 04-73-71-74-68

 <https://www.anzat-le-luguët.fr/>

Le bulletin municipal ne sera distribué dans les boîtes aux lettres qu'aux personnes ne possédant pas de boîte de messagerie.
Nous vous remercions de votre compréhension.

